



A RETENIR

Tordeuses : les captures d'Eulia sont en diminution depuis 15 jours.

Cératite : les captures diminuent.

Anthonyme du poirier : faites des observations dans vos vergers.

Feu bactérien : nouveau foyer détecté.

FRUIT A PEPINS

- **TAVELURE DU POMMIER – VENTURIA INAEQUALIS**

Dès le début de la chute des feuilles, pour limiter le risque tavelure pour la prochaine campagne, le ramassage ou l'élimination des feuilles après leur chute est conseillé.

En effet, des études réalisées par les chercheurs de l'INRA ont montré l'efficacité du broyage des feuilles du verger après leur chute. Par ce broyage des feuilles, on élimine une partie des formes de conservation hivernale de la tavelure (périthèces). On abaisse ainsi le niveau d'inoculum d'automne et donc l'inoculum au printemps suivant. L'intervention doit être faite rapidement après la chute des feuilles, pour optimiser la décomposition dès le début de l'hiver. Il est important aussi notamment sur les poiriers d'éliminer les bois de taille présentant des chancres, la tavelure pouvant « hiverner » dans ces chancres.

- **TORDEUSES**

Les données des piégeages sont indiquées en fin de BSV

Eulia ou tordeuse de la grappe – *Argyrotaenia pulchellana*

Les captures enregistrées depuis 15 jours diminuent progressivement d'une semaine à l'autre. Seuls deux sites ont permis la capture de cette tordeuse début octobre. Cette semaine, elle n'est observée que sur un site.

Pas de seuil connu.

- **ANTHONOME DU POIRIER – ANTHONOMUS PYRI**

Des battages ont été réalisés dans les vergers ces 15 derniers jours. Seul un verger, celui de Groslay, comptabilise 2 anthonomes début octobre et aucun cette semaine.

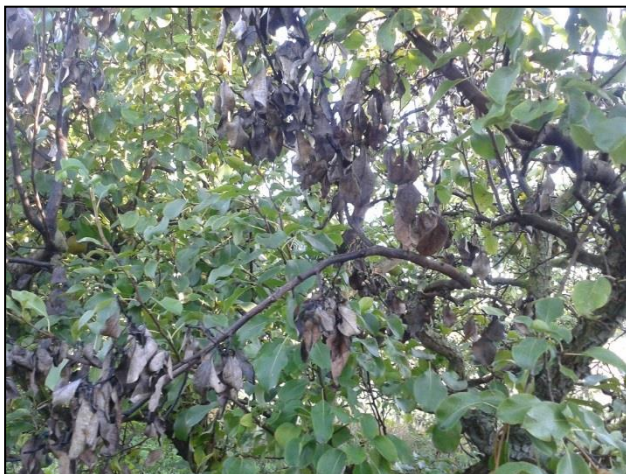
Dans les parcelles où des dégâts ont pu être observés au printemps, il est nécessaire de commencer la surveillance des adultes par battage de rameaux (100 x 3 coups), de préférence en matinée.

Le risque de ponte est élevé, pour les vergers ayant eu des dégâts au printemps et dont le battage permet d'observer l'adulte.

FEU BACTERIEN

Un nouveau foyer de feu bactérien a été détecté en Seine-et-Marne sur poiriers, variété Passe-Crassane.

Le premier foyer de feu bactérien avait été détecté en Vallée de Seine sur pommier au mois de juillet.



Photos feu bactérien sur poirier (SRAL Ile de France)

Après plusieurs années sans feu bactérien dans les vergers franciliens, la découverte de deux foyers cette année laisse présager une augmentation du risque. Il est primordial de surveiller vos vergers, notamment les variétés les plus sensibles au feu bactérien.

Réglementation : étant donné le risque considérable que représente cette maladie en production fruitière et ornementale, la bactérie, *Erwinia amylovora* est considérée comme un Danger Sanitaire de catégorie 2 en France. Le feu bactérien est donc un parasite contre lequel la lutte est obligatoire en tout lieu et en tout temps. Lorsqu'un foyer est décelé, une déclaration obligatoire de ce foyer doit être réalisée auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAI).

Sensibilité vis-à-vis au feu bactérien / pousses sur pommiers et poiriers
(extrait de "Protection intégrée pommier- poirier" - CTIFL)

Variétés de pommes	sensibilité au feu bactérien sur pousses
Ariane <small>cov</small>	
Belchard® Chanteclerc <small>cov</small>	
Belle de Boskoop	
Braeburn et mutants	
Cameo® Caudle <small>cov</small>	
Corail® Pinova <small>cov</small>	
Cox's Orange Pippin et mutants	
Delbarestivale® Monidel <small>cov</small>	
Delicious Rouges et mutants	
Elstar et mutants	
Fuji et mutants	
Gala et mutants	
Golden Delicious et mutants	
Golden Extreme® Gradigold <small>cov</small>	
Goldrush® Coop38 <small>cov</small>	
Granny Smith	
Honeycrunch® Honeycrisp <small>cov</small>	
Idared	
Jonagold et mutants	
Jonathan et mutants	
Melrose et mutants	
Pink Lady® Cripps Pink <small>cov</small>	
Redwinter® Redapough	
Reine des Reinettes et mutants	
Reine blanche du Canada	
Reinette Clochard	
Reinette Grise du Canada	
Tentation® delblush <small>cov</small>	

Variétés de Poirés	sensibilité au feu bactérien sur pousses
Abbé Fetel	
AC Harrow delicious <small>cov</small>	
Alexandrine Douillard	
Angély <small>cov</small>	
Beurré Bosc	
Beurré Hardy	
Bon Chrétien William's	
Conférence	
Doyenné du Comice	
Dr Jules Guyot	
Général Leclerc	
Harrow Sweet <small>cov</small>	
Highland	
Louise Bonne	
Pacham's triumph	
Passe Crassane	
Pierre Corenille	
Précoce de Trévoux	
Président Héron	

peu sensible
peu à moyennement sensible
Moyennement sensible
moyennement à très sensible
très sensible

TOUS FRUITS

- CERATITE – CERATITIS CAPITATA**

Cette semaine, les captures de la cératite sont nulles alors que la semaine dernière quelques individus avaient pu être observés sur deux sites, Vernouillet et Groslay. Le tableau des captures est en fin de bulletin.

Dernier relevé des pièges pour cette campagne. Merci à tous les observateurs du réseau.

Tordeuses de la pelure• **Eulia – Argyrotaenia pulchellana**

dpt	commune	total des captures depuis la pose des pièges	sem 39	sem 40	sem 41
77	Gressy	37	0	0	0
78	Orgeval	83	0	0	0
78	Vernouillet	258	6	3	1
95	Groslay	229	1	1	0

Cératite – Ceratitis capitata

dpt	commune	sem 39	sem 40	sem 41
77	Gressy	0	0	0
78	Orgeval	0	0	0
78	Vernouillet	5	4	0
95	Groslay	8	1	0

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

- **Observations** : FREDON – Les Vergers de Molién – le Jardin du Luxembourg – Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France
- **Rédaction** : FREDON Ile de France : Céline BOURHIS- LEZIER
- **Comité de relecture** : DRIAAF – SRAL, Chambre d'agriculture d'Ile de France et Chambre d'agriculture de Seine et Marne.
- **Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique**, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : y.morio@cra-idf.chambagri.fr en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.